

FÊTE FORAINE

ATTESTATION
sur l'honneur

DU 30 JUIN AU 5 JUILLET 2023
Place du 18 juin

Document à retourner, complété et signé

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,.....

ATTESTE avoir reçu et pris connaissance de l'arrêté municipal n°..... portant règlement intérieur de la fête foraine de la Ville de Bollène pour 2023.

De plus, j'ai pris bonne note que :

- ▶ Les caravanes d'habitation seront stationnées sur le parking des Rollandines;
- ▶ Les camions et autres véhicules pourront être garés au Tabaro avenue Emile Lachaux où tout branchement, que ce soit en eau, en électricité ou à l'assainissement, est strictement interdit.

Je m'engage à respecter et appliquer rigoureusement le règlement et l'ensemble des consignes et à respecter et à laisser dans un parfait état de propreté et de fonctionnement les installations mises à dispositions par la commune de Bollène.

Je délivre la présente attestation sur l'honneur pour servir et valoir ce que de droit.

Date et signature du candidat

--	--	--	--	--	--	--	--

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES DOCUMENTS DONT LA CASE EST COCHÉE

- Chèque d'un montant de € (article 4 du règlement n° ARR_.....)
- L'attestation ci-dessus complétée et signée, certifiant que vous avez pris connaissance du règlement intérieur que vous vous engagez à respecter
- Un récépissé d'inscription au registre du commerce datant de moins de trois mois
- Une attestation de police d'assurance incendie et de responsabilité civile couvrant votre responsabilité vis-à-vis des tiers pendant la période de la fête. La police d'assurance doit obligatoirement porter mention de la renonciation à tout recours de la part des compagnies à l'encontre de la Ville de Bollène et des organisateurs. L'attestation de prise de connaissance du présent règlement valant renonciation
- Le registre de sécurité comprenant une déclaration précisant que les actions correctives nécessaires ont bien été réalisées et que le matériel est maintenu en bon état, accompagnée des documents justificatifs
- L'attestation de vérification annuelle des moyens de secours (extincteurs) et de la trousse de premiers secours
- Pour les métiers de restauration, l'attestation de formation professionnelle spécifique en hygiène alimentaire
- La licence à emporter le cas échéant
- L'attestation de bon montage

Vous avez des questions ?

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 04 90 40 51 77 ou par mail : service.commerce@ville-bollene.fr

